



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil de Communauté du 4 juillet 2024
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS

Nombre de membres 14
Etaient présents : 11 membres – 2 procurations – 13 votants

Administration Générale - Finance

452/2024 Financement des mandats de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'opérations sur des bâtiments publics relevant du champ de la maîtrise d'ouvrage publique pour la mise en œuvre du programme petite ville de demain

Noëllie HESTIN expose :

En application du Code de la Commande Publique :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2113-6 et suivants

Vu le code de la commande publique du 01 avril 2019 et application des dispositions des articles L.2410-1 à L.2432-2 propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre privée du code de la commande publique ;

Vu la délibération 280/2023 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Argent en date du 4 mai 2023 pour signature d'une convention d'opération de revitalisation de territoire (ORT)

Vu la délibération N° 391/2024 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Argent en date du 22 février 2024 pour la constitution d'un groupement de commande pour le recrutement de mandataires de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'opérations relevant du champ de la maîtrise d'ouvrage publique pour la mise en œuvre du programme petite ville de demain

Madame Noëllie HESTIN expose :

La Ville de Sainte-Marie-aux-Mines (SMAM) et la Communauté de Communes du Val d'Argent (CCVA) ont défini un plan d'actions dans le cadre du programme national « Petite Ville de Demain

» Ces deux collectivités territoriales mènent un projet commun de transformation et valorisation territoriale. Une programmation de travaux sur les bâtiments et équipements publics a été validée.

Ces travaux relèvent respectivement de la compétence des deux collectivités territoriales. Ils concernent une vingtaine de bâtiments et équipements publics. Ces travaux sous maîtrise d'ouvrage des deux collectivités territoriales mobilisent la Direction des Services Techniques mutualisée. Cette dernière ne dispose cependant pas des compétences juridiques et d'un effectif suffisant face à un programme de travaux d'une telle ampleur. De plus, il s'agit de permettre la recherche exhaustive de financements, la réalisation d'économies d'échelle, la mutualisation des procédures de passation des études complémentaires et des marchés de travaux puis la réalisation des travaux programmés et nécessaires en parfaite coordination et synergie pour la réussite du programme national dans les délais impartis.

C'est pourquoi, le recrutement de prestations de maîtrise d'ouvrage déléguée est en cours, dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par la Ville de Sainte Marie aux Mines.

Il donnera lieu à deux contrats de MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'OPERATIONS RELEVANT DU CHAMP DE LA MAITRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE : un premier mandat pour la Ville de Sainte-Marie-aux-Mines et un second mandat pour la CCVA.

Ces prestations entrent dans le champ du conseil en ingénierie et à ce titre, elles peuvent faire l'objet de financement par les différents partenaires publics, notamment ceux du programme petite ville de demain.

Pour la Communauté de Communes du Val d'Argent, le montant estimatif pour la tranche ferme (projets en cours) est de 133 400 €, montant voté au budget 2024 et pour la tranche conditionnelle d'environ 60 000 €.

Le Conseil Communautaire

AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter l'attribution de subventions auprès de différents partenaires publics : Etat, Banque des Territoires, CeA, Région Grand Est, ADEME, ANCT, Europe... à signer tous les actes nécessaires

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)

Le secrétaire de séance,



Denis PETIT

Le Président,

